



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE MANDELIEU-LA-NAPOULE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES RELATIFS AUX INONDATIONS

PORTER À CONNAISSANCE

Carte de zonage réglementaire
secteur ouest 1/5000

Pour le Préfet,
Le sous-préfet de Nice-montagne

SPNM-4488

Janvier 2020

Yoann TOUGHANS


Janvier 2020

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018

ENQUÊTE DU :

APPROBATION DU PPR :

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER



Légende

Administratif

--- Limite communale

Modélisation hydraulique

• Cotes d'inondation (mNGF)

Zonage réglementaire

■ Bande de sécurité en arrière de digue (R1)

■ Vallons sur lesquels s'applique le R0

ALEAS	ZONES URBAINES	
	ZPPU	CU
ALEAS	R1	B1
	R2	B2



0 50 100 m

Echelle : 1/5 000